

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DIX-SEPTIÈME

1898

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1899

COMMUNICATIONS

**LA GÉMELLITÉ SELON L'ÂGE DE LA MÈRE ET LE RANG
CHRONOLOGIQUE DE L'ACCOUCHEMENT**

M. Mayet attire l'attention sur une récente communication faite à la *Société de statistique* de Paris par M. le D^r Bertillon, et relative à la gémellité selon l'âge de la mère et le rang chronologique de l'accouchement.

La question de la gémellité a été longuement discutée à la Société d'anthropologie dans ses séances de janvier et de février 1897, à l'occasion du mémoire de M. Dejouany¹, présenté par M. le professeur Lacassagne.

Au cours de la discussion, M. Lesbre avait fait remarquer que le nombre des petits, chez les animaux, augmente avec l'âge des reproducteurs.

Les chiffres récemment mis en lumière par M. Bertillon montrent que la race humaine suit la loi générale.

« La ville de Munich publie depuis plus de quinze ans la statistique des naissances illégitimes, simples ou multiples, selon l'âge des parturientes. D'après les chiffres de cette statistique, on compte, pour l'ensemble, 10,5 grossesses doubles sur 1000 grossesses ; mais si l'on envisage l'âge de la mère, on relève les différences suivantes :

De 18 à 20 ans	4.8
21 à 25 —	7.5
26 à 30 —	12.1
31 à 35 —	16.2
36 à 40 —	20.8
41 à 45 --	19.5

¹ A. Dejouany, *De la grossesse double au point de vue médico-légal*, th. de Lyon, 1896.

« Ainsi, la fréquence des naissances gémellaires augmente avec l'âge de la mère, au point que, de trente-six à quarante ans, elle est quatre fois plus forte qu'elle ne l'était de dix-huit à vingt ans.

« Cette conclusion se trouve confirmée par la statistique de la Nouvelle-Galles du Sud et surtout par celle de la ville de Saint-Pétersbourg.

Nouvelle-Galles du Sud (1893-1895).

De 15 à 19 ans.	6.26
20 à 24 —	6.84
25 à 29 —	8.95
30 à 34 —	12.78
35 à 39 —	16.20
40 à 44 —	13.09
45 à 49 —	9.00
	<hr/>
Moyenne.	10.51
	<hr/>

Ville de Saint-Pétersbourg (1882-1892).

De 16 à 20 ans	6.0
21 à 25 —	9.5
26 à 30 —	14.2
31 à 35 —	20.3
36 à 40 —	21.7
41 à 45 —	15.5
46 à 50 —	16.0
	<hr/>
Moyenne.	14.7
	<hr/>

« Le document russe fait connaître, en outre, le rang de l'accouchement, et cette donnée jette sur la question un jour entièrement nouveau. On vient de voir que, pour la ville de Saint-Pétersbourg, on comptait 14 grossesses doubles sur 1000 grossesses; le tableau suivant met le chiffre proportionnel des naissances gémellaires en regard du nombre des accouchements de la mère. S'il s'agit :

Du 1 ^{er} accouchement.	8.1
2 ^e	—	9.9
3 ^e	—	13.4
4 ^e	—	15.0
5 ^e	—	18.7
6 ^e	—	21.1
7 ^e	—	21.5
8 ^e	—	22.3
9 ^e	—	25.7
10 ^e	—	27.3
Des accouchements suivants	27.7

« La progression est ininterrompue. Une primipare a trois ou quatre fois moins de chances de procréer des jumeaux qu'une femme qui en est à sa neuvième ou dixième grossesse. Ce résultat est il dû à l'âge qu'ont nécessairement atteint des femmes qui ont eu un si grand nombre d'enfants ou bien à ce que les femmes sont d'autant plus multipares qu'elles sont plus âgées. Le document russe permet aussi de répondre à cette question, car il distingue simultanément l'âge des parturientes et le nombre de leurs grossesses antérieures.

« L'influence de l'âge est moindre que celle du rang de l'accouchement. La gémellité des primipares de trente-six à quarante ans dépasse de peu celle des primipares de vingt et un à vingt-cinq ans; sur les mères dont six naissances ont déjà prouvé la fécondité, l'influence de l'âge est nulle, tandis que *l'existence de nombreuses grossesses antérieures augmente considérablement la probabilité d'une grossesse gémellaire.* »

Ces documents récents complètent la discussion ayant eu lieu il y a un an à la Société d'anthropologie de Lyon, et il était intéressant de les rappeler ici ¹.

¹ Voy. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, t. XVI, p. 181-193 et 205-209, 1897. — *Semaine médicale*, 5 janvier 1898.